

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60598-2-23

1996

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2000-05

Amendement 1

Luminaire –

**Partie 2-23:
Règles particulières – Systèmes d'éclairage
à très basse tension pour lampes à filament**

Amendment 1

Luminaire –

**Part 2-23:
Particular requirements – Extra low voltage
lighting systems for filament lamps**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34D: Luminaires, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34D/548/FDIS	34D/554/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 10

23.6.1 c)

Remplacer le point c) par ce qui suit:

- c) que les conducteurs supports de différents systèmes d'éclairage très basse tension doivent être montés de telle sorte qu'ils ne puissent pas entrer en contact entre eux, lorsque cela est possible.

23.7.1

Remplacer le texte existant du paragraphe 23.7.1 par ce qui suit:

L'ensemble complet du système d'éclairage très basse tension, tel qu'il est délivré par le fabricant, doit être complet, y compris le transformateur/convertisseur. Le secondaire du système d'éclairage très basse tension doit satisfaire aux prescriptions de la TBTS.

La conformité est vérifiée par montage en utilisation normale, inspection et réalisation des mesures et essais requis par cette partie de la CEI 60598.

23.7.4

Remplacer, à la page 12, le texte du deuxième alinéa par ce qui suit:

La conformité est vérifiée en appliquant, à 90° par rapport aux conducteurs, au point médian d'une portée maximale, une charge égale à cinq fois le poids des lampes et des luminaires fournis avec le système, avec une charge minimale de 10 kg, appliquée simultanément aux deux conducteurs, pendant une durée de 1 h. Après l'essai, la charge est enlevée et le fléchissement ne doit pas dépasser 10 % de la distance entre les conducteurs supports, mesurée avant l'application de la charge.

23.7.5

Remplacer le premier alinéa par ce qui suit:

Les connecteurs du luminaire doivent être capables de supporter cinq fois la masse des luminaires (lampes comprises) sans déformation permanente.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 34D: Luminaires, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34D/548/FDIS	34D/554/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 11

23.6.1 c)

Replace the existing item c) by the following:

- c) that the supporting conductors of different extra low voltage lighting systems shall be mounted so as not to be able to come into contact with each other, where applicable.

23.7.1

Replace the existing text of subclause 23.7.1 by the following:

The whole set of the extra low voltage lighting system, as delivered by the manufacturer, shall be complete, including the transformer or converter. The secondary side of the extra low voltage lighting system shall comply with the requirements of SELV.

Compliance is checked by mounting as in normal use, inspection and by the applicable measurements and tests required by this part of IEC 60598.

23.7.4

Replace, on page 13, the text of the second paragraph by the following:

Compliance is checked by applying a load at 90° to the conductors to the mid-point of a maximum span equal to five times the weight of the luminaires and lamps supplied with the system, with a minimum load of 10 kg, for a period of 1 h, applied simultaneously to both conductors. After the test, the load is removed and the deflection from the normal position shall not exceed 10 % of the distance between the supporting conductors measured before applying the load.

23.7.5

Replace the first paragraph by the following:

Luminaire connectors shall be capable of supporting five times the mass of the luminaire (including its lamp) without permanent deformation.

23.7.6

Remplacer le premier alinéa par ce qui suit:

Des moyens appropriés doivent être fournis afin d'éviter de compromettre la sécurité dans le cas d'un court-circuit non intentionnel des conducteurs TBTS de polarité opposée, non isolés et accessibles.

23.7.6.1

Remplacer le texte existant du paragraphe 23.7.6.1 par ce qui suit:

L'échantillon d'essai de type est alimenté à 0,9 jusqu'à 1,1 fois sa tension nominale, avec la charge nominale la plus défavorable, et de telle manière qu'une chaîne d'essai comme celle spécifiée en 23.7.6.2 soit suspendue sur toutes parties accessibles non isolées des conducteurs TBTS. La chaîne d'essai doit former le plus court chemin possible, en étant chargée à chacune des deux extrémités avec un poids égal à $(15 \cdot X)$ g, où X est la distance en centimètres entre conducteurs dans l'état hors charge. Toutefois, les poids ne doivent pas excéder 250 g. La chaîne d'essai ne doit pas fondre, et aucune partie de l'échantillon d'essai ne doit atteindre une température excédant les valeurs des tableaux 12.1 et 12.2 de la CEI 60598-1.

23.7.6.2

Remplacer le texte existant du paragraphe 23.7.6.2 par ce qui suit:

Une chaîne de longueur suffisante en métal non revêtu, ayant des maillons conformes à la CEI 61032, figure 10, et constituée de 63 % Cu et de 37 % Zn. La chaîne doit avoir une valeur de résistance maximale de $2,5 \Omega/m \pm 20 \%$ lorsqu'elle est tendue avec une charge de 200 g/m. La valeur de la résistance de la chaîne d'essai doit être vérifiée avant chaque mesure.

Page 14

23.7.10

Remplacer le texte existant du paragraphe 23.7.10 par ce qui suit:

23.7.10 Des dispositions doivent être prises pour que le système d'éclairage à très basse tension soit isolé des structures supports.

23.10.3

Remplacer le texte existant du paragraphe 23.10.3 par ce qui suit:

Un bon contact doit être maintenu entre tous les points de contact électriques mobiles du système.

La conformité est vérifiée en plaçant le luminaire ou le contact mobile (avec toutes les parties occasionnant une charge mécanique et électrique sur le contact connecté) dans cinq positions différentes, en observant les instructions du fabricant. Un courant de 1,5 fois le courant nominal doit traverser chaque connexion individuelle, et après 1 min, la chute de tension dans chacune des positions ne doit pas excéder 50 mV.